



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 novembre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 13 novembre 2018, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux

Quelque dix personnes sont également présentes à la séance.

R1811-1260

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 4 par le maire Jonathan Lapierre.

R1811-1261

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en ajoutant au point 8 *Affaires diverses* le sujet qui suit : 8.1 Vente d'immeuble municipal – Lot 3 135 388 du cadastre du Québec – Village de Fatima.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 novembre 2018

- 7.2 Finances
 - 7.2.1 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
 - 7.2.2 Émission d'obligations (2 101 000 \$) – Concordance et courte échéance – Refinancement des règlements n^{os} 2005-17, A-2008-05, A-2008-08, 2002-10, 2002-44, 2008-03 et A-2007-01
 - 7.2.3 Émission d'obligations (2 101 000 \$) – Adjudication – Refinancement des règlements n^{os} 2005-17, A-2008-05, A-2008-08, 2002-10, 2002-44, 2008-03 et A-2007-01
 - 7.2.4 Frais d'émission d'obligations (2 101 000 \$) – Refinancement des règlements n^{os} 2005-17, A-2008-05, A-2008-08, 2002-10, 2002-44, 2008-03 et A-2007-01
- 7.3 Ressources humaines
 - 7.3.1 Adoption de la Politique en matière d'alcool et de drogues – Révision du 6 novembre 2018
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7 Développement du milieu et des communications
- 7.8 Loisirs, culture et vie communautaire
 - 7.8.1 Autorisation d'appel d'offres – Acquisition d'une surfaceuse neuve
 - 7.8.2 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 337 – Plan de commandites du centre multisport
 - 7.8.3 Table de concertation des événements des Îles – Fin de l'entente
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Adoption du Règlement n° 2018-14 relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale
- 8. Affaires diverses
 - 8.1 Vente d'immeuble municipal – Lot 3 135 388 du cadastre du Québec – Village de Fatima
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 novembre 2018

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1811-1262

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018.

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1811-1263

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 24 septembre au 29 octobre 2018 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 3 579 420,34 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

FINANCES

R1811-1264

Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

Les états comparatifs des revenus et dépenses ont été transmis aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de prendre acte du dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par la directrice des finances, Danielle Hubert, en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 novembre 2018

N° de résolution
ou annotation

R1811-1265

Émission d'obligations (2 101 000 \$) – Concordance et courte échéance – Refinancement des règlements n^{os} 2005-17, A-2008-05, A-2008-08, 2002-10, 2002-44, 2008-03 et A-2007-01

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, réalisée le 27 novembre 2018, pour un montant total de 2 101 000 \$ réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts numéros : | Pour un montant de : |
|---------------------------------|----------------------|
| 2005-17 | 257 800 \$ |
| A-2008-05 | 38 500 \$ |
| A-2008-08 | 181 300 \$ |
| 2002-10 | 26 300 \$ |
| 2002-44 | 1 174 000 \$ |
| 2008-03 | 414 400 \$ |
| A-2007-01 | 8 700 \$ |

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2005-17, A-2008-05, A-2008-08, 2002-10, 2002-44, 2008-03 et A-2007-01, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 novembre 2018;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 mai et le 27 novembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 novembre 2018

conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. Les obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, comme décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice des finances à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse populaire Desjardins des Ramées
1278, chemin de La Vernière
L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3E6

que les obligations soient signées par le maire, Jonathan Lapierre, et la directrice des finances, Danielle Hubert. La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2005-17, A-2008-05, A-2008-08, 2002-10, 2002-44, 2008-03 et A-2007-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

R1811-1266

Émission d'obligations (2 101 000 \$) – Adjudication – Refinancement des règlements nos 2005-17, A-2008-05, A-2008-08, 2002-10, 2002-44, 2008-03 et A-2007-01

Soumissions pour l'émission d'obligations

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------------|
| Date d'ouverture : | 13 novembre 2018 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 11 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 2 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Taux de coupon d'intérêt moyen : | 2,9970 % |
| Montant : | 2 101 000 \$ | Date d'émission : | 27 novembre 2018 |



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 novembre 2018

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2005-17, A-2008-05, A-2008-08, 2002-10, 2002-44, 2008-03 et A-2007-01, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 novembre 2018, au montant de 2 101 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | |
|--------------|-----------|
| 173 000 \$ | 2,45000 % |
| 179 000 \$ | 2,65000 % |
| 185 000 \$ | 2,80000 % |
| 191 000 \$ | 2,95000 % |
| 1 373 000 \$ | 3,05000 % |

Prix : 98,65500

Coût réel : 3,34746 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

| | |
|--------------|-----------|
| 173 000 \$ | 2,45000 % |
| 179 000 \$ | 2,65000 % |
| 185 000 \$ | 2,80000 % |
| 191 000 \$ | 2,95000 % |
| 1 373 000 \$ | 3,00000 % |

Prix : 98,49200

Coût réel : 3,35108 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

| | |
|--------------|-----------|
| 173 000 \$ | 2,50000 % |
| 179 000 \$ | 2,65000 % |
| 185 000 \$ | 2,80000 % |
| 191 000 \$ | 2,95000 % |
| 1 373 000 \$ | 3,05000 % |

Prix : 98,61610

Coût réel : 3,35880 %



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 novembre 2018

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'émission d'obligations au montant de 2 101 000 \$ de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

que demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice des finances à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

que le maire, Jonathan Lapierre, et la directrice des finances, Danielle Hubert, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

R1811-1267

Frais d'émission d'obligations (2 101 000 \$) – Refinancement des règlements n^{os} 2005-17, A-2008-05, A-2008-08, 2002-10, 2002-44, 2008-03 et A-2007-01

CONSIDÉRANT l'émission d'emprunt relative au refinancement des règlements numéros 2005-17, A-2008-05, A-2008-08, 2002-10, 2002-44, 2008-03 et A-2007-01;

CONSIDÉRANT les frais reliés au renouvellement de ces emprunts;

CONSIDÉRANT QU' en toute équité, ces dépenses doivent être imputées aux contribuables des secteurs bénéficiant des travaux réalisés grâce à ces emprunts;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 novembre 2018

il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que les frais encourus aux fins de cette émission d'emprunt par obligations soient assumés par chacun des secteurs visés par ces travaux, et, qu'à cette fin, le surplus de la dette respective de chacun de ces emprunts soit approprié à ces frais d'émission.

RESSOURCES HUMAINES

R1811-1268

Adoption de la Politique en matière d'alcool et de drogues – Révision du 6 novembre 2018

CONSIDÉRANT les obligations de l'employeur pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur et les obligations de ce dernier en vertu des articles 49 et 51 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la santé et la sécurité de tous les employés est une valeur prioritaire pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT les tâches à risque que doivent accomplir certains employés municipaux et la responsabilité de la Municipalité d'assurer la santé et sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite à l'adoption de la Loi sur le cannabis par le gouvernement du Canada, la Municipalité doit procéder à la mise à jour de sa politique en matière d'alcool et de drogues;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter la Politique en matière d'alcool et de drogues telle que révisée et déposée au conseil en date du 6 novembre 2018.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1811-1269

Autorisation d'appel d'offres – Acquisition d'une surfaceuse neuve

CONSIDÉRANT QUE la construction du nouveau centre multisport est en cours et que son ouverture est prévue pour septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire souhaite améliorer la qualité du travail des opérateurs en se dotant d'une nouvelle surfaceuse conçue pour effectuer un travail de précision et qui respecte les normes en matière de qualité de l'air;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 novembre 2018

CONSIDÉRANT les attentes des utilisateurs à l'égard de la qualité de la glace et qu'un équipement muni d'un système de nivelage au laser permettrait d'obtenir une glace soigneusement préparée comme requis pour les activités de curling;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire à lancer un appel d'offres public relativement à l'acquisition d'une nouvelle surfaceuse pour l'entretien des patinoires du centre multisport;

qu'il autorise la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire à procéder à la mise en vente des équipements excédentaires à la suite de l'acquisition de ce nouvel équipement.

R1811-1270

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 337 – Plan de commandites du centre multisport

CONSIDÉRANT QUE le nouveau centre multisport ouvrira ses portes en septembre 2019;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à la mise en œuvre d'un plan de commandites;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé, en septembre dernier, un appel d'offres relatif au plan de commandites du centre multisport consistant en la fourniture de services graphiques et de mise en marché;

CONSIDÉRANT QUE deux offres conformes ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'octroyer le contrat de l'appel d'offres n° 337 à l'entreprise Hoy Design selon les modalités suivantes :

1. Services « Plan de commandites » – Prix forfaitaire de 21 223,32 \$ plus les taxes applicables.
2. Services de mise en marché et de vente – 10 % de la somme réellement recueillie auprès des commanditaires, conformément à la charte de paiement prévue au devis.

d'autoriser la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document relatif à ce contrat.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 novembre 2018

R1811-1271

Table de concertation des événements des Îles – Fin de l'entente

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des événements des Îles (TCEIM) a accompagné le Service du loisir de la culture et de la vie communautaire, ces deux dernières années, en offrant son soutien et un service professionnel dans le cadre des activités du secteur événementiel;

CONSIDÉRANT les difficultés éprouvées par la TCEIM à assurer le lien entre les organisateurs d'événements et le régisseur des parcs et événements représentant la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a manifesté, par voie de résolution, son désir de mettre fin au protocole d'entente entre la Table de concertation des événements des Îles et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs d'événements souhaitent majoritairement que le Service de la culture et de la vie communautaire reprenne la desserte des services requis pour les activités du secteur événementiel;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire à mettre fin à l'entente liant la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à la Table de concertation des événements des Îles;

que conseil autorise le versement d'une contribution financière de 15 000 \$ à la TCEIM, et ce, conditionnellement à ce que les outils développés par la celle-ci, soit le site internet, les cahiers de charge, les documents d'information, etc. soient remis à la Municipalité.

Sous réserve du respect de ces conditions, la Table de concertation des événements des Îles pourra se dissoudre légalement et rembourser les organismes membres.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1811-1272

Adoption du Règlement n° 2018-14 relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation sous réserve de certaines conditions;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 novembre 2018

ATTENDU QU' en vertu du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE les clubs de véhicules hors route (motoneiges et quads) doivent obtenir de la Municipalité une autorisation pour inclure à leur réseau de sentiers les chemins publics sous juridiction municipale;

ATTENDU QUE le nombre important de propriétaires de véhicules hors route sur le territoire de la municipalité justifie et nécessite la création d'un sentier autorisé afin d'assurer un contrôle de l'activité et une cohabitation acceptable, compte tenu de l'exiguïté et de la fragilité du territoire;

ATTENDU QU' il y a lieu de revoir la réglementation sur la circulation des véhicules hors route en vigueur et de procéder à la refonte du règlement n° 2012-03 et de ses amendements subséquents;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 octobre 2018;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le règlement n° 2018-14 intitulé « Règlement relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics sous juridiction municipale »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

R1811-1273

Vente d'immeuble municipal – Lot 3 135 388 du cadastre du Québec – Village de Fatima

CONSIDÉRANT QUE le 21 septembre dernier, la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour la vente d'un immeuble excédentaire identifié comme étant le lot 3 135 388 du cadastre du Québec du village de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 novembre 2018

CONSIDÉRANT QUE Fatima;
deux offres d'achat ont été déposées dans le cadre
de cet appel d'offres et que c'est celle de madame
Isabelle Catafard qui s'est avérée la plus
avantageuse pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise la vente du terrain identifié comme étant
le lot 3 135 388 du cadastre du Québec, au prix de 1 001,00 \$ plus les
taxes applicables, en faveur de madame Isabelle Catafard, sans garantie
aucune;

que le maire, Jonathan Lapierre, et le greffier, Jean-Yves Lebreux, soient
autorisés à signer tout document notarié relativement à cette vente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est le suivant :

- ❖ Politique en matière d'alcool et de drogues – Lieux publics municipaux
– Le conseil attend que le gouvernement provincial légifère en cette
matière avant d'intervenir.

R1811-1274

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 20 h 23.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier